



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 23696

Numéro SIREN : 538 013 210

Nom ou dénomination : SAPIR HOLDING VINCENNES

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2014 sous le numéro de dépôt 20755



1402077302

DATE DEPOT : 2014-02-28

NUMERO DE DEPOT : 2014R020755

N° GESTION : 2011B23696

N° SIREN : 538013210

DENOMINATION : SAPIR HOLDING VINCENNES

ADRESSE : 96 boulevard Haussmann 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2014/02/18

TYPE D'ACTE : DECLARATION DE CONFORMITE (ART.374 L24/07/1966)

NATURE D'ACTE :

SAPIR HOLDING VINCENNES
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 euros
Siège social : 96, boulevard Haussmann
75008 Paris
538 013 210 RCS PARIS

ET

61 PARIS NATION HOTEL
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 114.000 euros
61, rue de la Voûte
75012 PARIS
602 016 511 RCS PARIS

**DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE**

GROUPE ALFA FINANCES, société à responsabilité limitée au capital de 2.250.000 euros dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann à Paris (75008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 440 858 264, représentée par son gérant, Monsieur Jean-Bernard FALCO,

Agissant en qualité de Présidente de la société **SAPIR HOLDING VINCENNES**, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros, dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann à Paris (75008), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 538 013 210,

Et

SAPIR HOLDING VINCENNES, société par actions simplifiée au capital 1.500.000 euros, dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann à Paris (75008), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 537 872 392, représentée par sa Présidente, **GROUPE ALFA FINANCES**, société à responsabilité limitée au capital de 2.250.000 euros dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann à Paris (75008), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 440 858 264, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Jean-Bernard FALCO,

Agissant en qualité de Présidente de la société **61 PARIS NATION HOTEL**, Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 114.000 euros, dont le siège social est situé 61, rue de la Voûte - 75012 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro siren 602 016 511,

Font les déclarations prévues par les articles L. 236-6 et R 236-4 du Code de commerce, à l'appui de la demande d'inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés, déposée au Greffe du Tribunal de commerce de Paris, qui seront précédées de l'exposé ci-après :

↓

EXPOSE

1) La Présidente de la société SAPIR HOLDING VINCENNES et la Présidente de la société 61 PARIS NATION HOTEL ont, conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, arrêté un projet de traité de fusion simplifiée entre les deux sociétés contenant les mentions prévues par l'article R. 236-1 susvisé, notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des sociétés intéressées utilisées pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société 61 PARIS NATION HOTEL, le rapport d'échange des droits sociaux.

2) Il est précisé que la société SAPIR HOLDING VINCENNES ayant détenu, dans les conditions prévues par l'article L. 236-11 du Code de commerce, la totalité des actions de la société 61 PARIS NATION HOTEL, il n'y avait lieu ni à approbation de la fusion par l'associé unique de la société 61 PARIS NATION HOTEL, société absorbée, ni à l'établissement des rapports prévus par les articles L. 236-9 et L. 236-10 du Code de commerce.

3) Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 15 novembre 2013 pour les sociétés SAPIR HOLDING VINCENNES et 61 PARIS NATION HOTEL.

4) L'avis du projet de fusion prévu par l'article R. 236-2 du Code de commerce a été publié au Bodacc n°230 A en date des 29 et 30 novembre 2013 pour les sociétés 61 PARIS NATION HOTEL et SAPIR HOLDING VINCENNES.

Aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée dans le délai de trente jours prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce.

5) Les documents énumérés à l'article R. 236-3 du Code de commerce ont été mis à la disposition de l'Associée unique de la société SAPIR HOLDING VINCENNES, au siège social, dans les conditions prévues à l'article susvisé.

6) La décision de l'Associée unique de la société SAPIR HOLDING VINCENNES, société absorbante, du 31 décembre 2013 a approuvé le projet de fusion de la société 61 PARIS NATION HOTEL, société absorbée, avec la société SAPIR HOLDING VINCENNES. La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de la société 61 PARIS NATION HOTEL.

7) L'avis prévu par l'article R. 210-9 du Code de commerce pour la réalisation de la fusion et l'augmentation de capital de la société SAPIR HOLDING VINCENNES et l'avis prévu par l'article R. 237-2 du Code de commerce pour la dissolution de la société 61 PARIS NATION HOTEL ont été publiés dans le journal d'annonces légales *AFICHES PARISIENNES* du 17 janvier 2014 -

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après :

DECLARATION

Chacun des soussignés, ès-qualités, déclare sous sa responsabilité et les peines édictées par la loi que les opérations de fusion relatées ci-dessus, ainsi que les modifications corrélatives des statuts ont été décidées et réalisées en conformité de la loi et des règlements.

4. /
Seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Paris pour chacune des deux sociétés, avec un exemplaire de la présente déclaration :

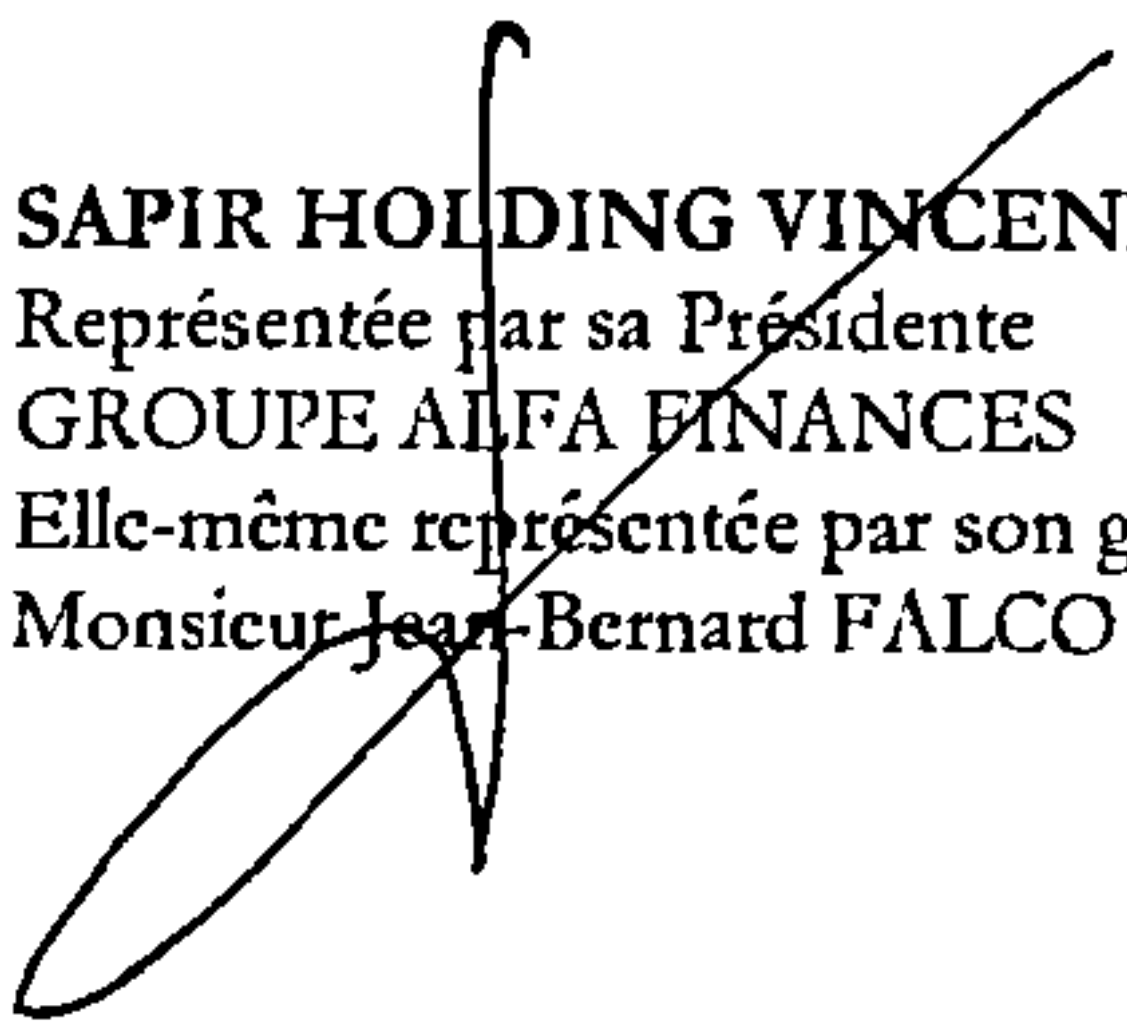
- un exemplaire enregistré du procès-verbal des décisions de l'Associée unique de la société SAPIR HOLDING VINCENNES du 31 décembre 2013,
- une copie certifiée conforme des statuts mis à jour de la société SAPIR HOLDING VINCENNES.

La présente déclaration est établie conformément aux dispositions de l'article L. 236-6 du Code de commerce afin de parvenir à la modification des termes de l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la société SAPIR HOLDING VINCENNES et à la radiation de la société 61 PARIS NATION HOTEL du Registre du commerce et des sociétés.

Fait à Paris

Le 18/2/14

En 3 exemplaires

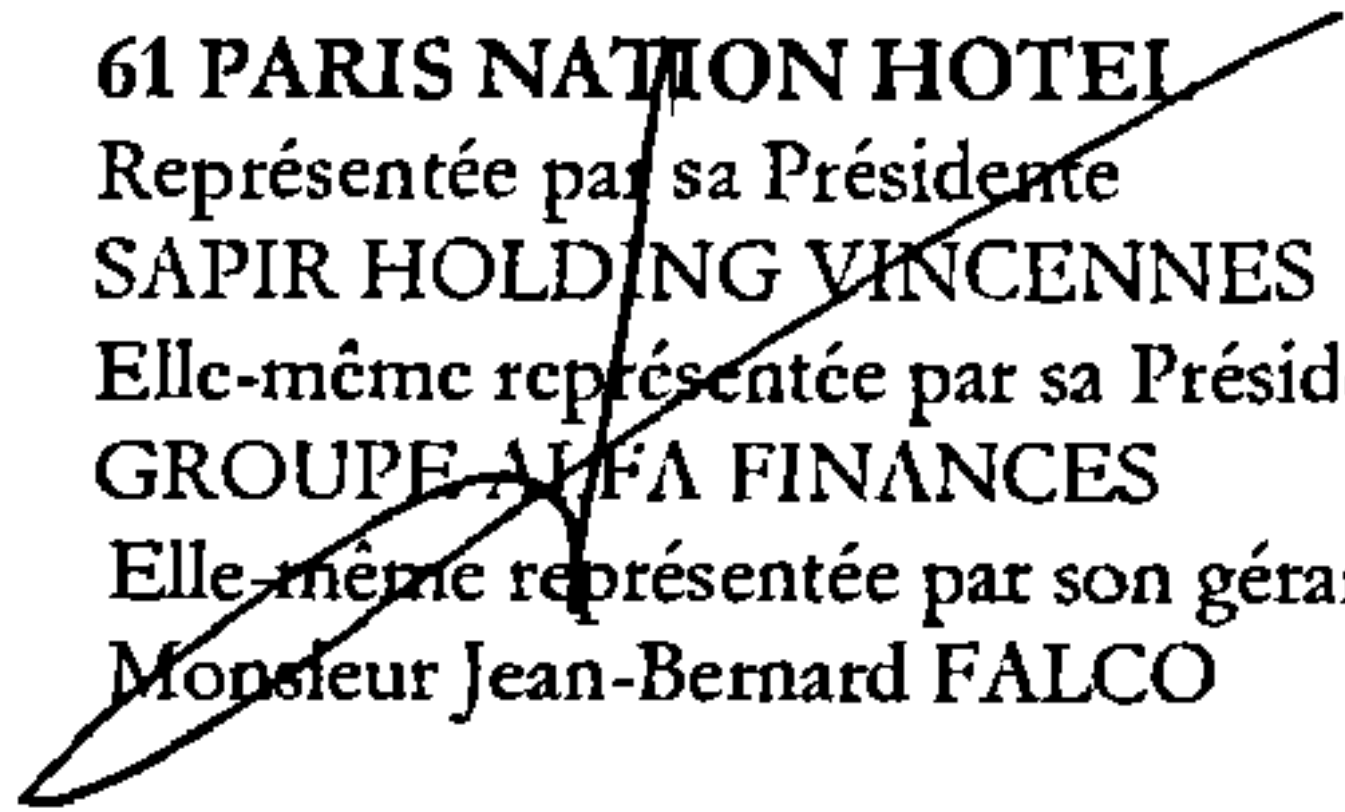

SAPIR HOLDING VINCENNES

Représentée par sa Présidente

GROUPE ALFA FINANCES

Elle-même représentée par son gérant

Monsieur Jean-Bernard FALCO


61 PARIS NATION HOTEL

Représentée par sa Présidente

SAPIR HOLDING VINCENNES

Elle-même représentée par sa Présidente

GROUPE ALFA FINANCES

Elle-même représentée par son gérant

Monsieur Jean-Bernard FALCO